

Réinfo Santé Suisse International
1800 Vevey
www.reinfosante.ch

RECOMMANDÉ
**Autorité indépendante d'examen
des plaintes en matière de radio-
télévision**
Christoffelgasse 5
3003 Bern

Vevey, le 23 janvier 2026

Concerne : plainte populaire contre la RTS au sujet de l'émission « Forum »
du jeudi 24 avril 2025 intitulée :
« *Baisse des vaccinations, des maladies évitables repartent à la hausse* »

Madame, Monsieur,

Nous portons devant votre autorité une plainte populaire contre la RTS pour l'émission mentionnée en entête. Les faits sont détaillés dans la plainte ci-jointe.

Nous nous référons à l'article 4 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision.

Selon la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) Section 2, Art 4,
« *Les émissions rédactionnelles ayant un contenu informatif doivent présenter les événements de manière fidèle et permettre au public de se faire sa propre opinion. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels.*

Les programmes des concessionnaires doivent refléter équitablement, dans l'ensemble de leurs émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions. »

Nous estimons que les journalistes ont manqué à leur devoir de diligence et de recherche de vérité en donnant une représentation déformée de la situation tout en omettant de mentionner les points de vue et analyses différents relatifs au sujet qui devait être traité.

Cette vision biaisée et unilatérale représente un exemple préoccupant de désinformation émanant de la RTS et de son expert invité, notamment sur les points suivants :

1. La représentation inexacte du communiqué de presse publié par l'OMS.
2. La mise en cause implicite et la responsabilité non argumentée des personnes non vaccinées dans l'augmentation des cas de maladies infectieuses.
3. La présentation lacunaire et incomplète des conditions dans lesquelles deux décès « *dus à la rougeole* » sont intervenus.
4. La présentation trompeuse des conclusions d'une étude finalement retirée de *Wakefield et al.*
5. Les spéculations hasardeuses et la désinformation flagrante basées sur les statistiques de décès de la rougeole en Suisse.
6. La désinformation manifeste et le mépris affiché par la RTS à l'égard des personnes qui souffrent d'effets indésirables après la vaccination anti-COVID-19, avec l'objectif d'en minimiser l'importance.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte les informations détaillées et les requêtes mentionnées dans notre plainte ci-jointe.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Shaz Khan

Présidente de Réinfo Santé Suisse International

info@reinfosante.ch

Annexes : Plainte populaire contre la RTS pour l'émission Forum du 24 avril 2025
 Avis signé de l'organe de médiation SSR-SR daté du 9 décembre 2025
 Graphique de la mortalité de la rougeole (OFS : 1893-1972)

Cosignataires :